

Assemblée communale du 2 juillet 2014, 20.00 h, Centre visiteurs Mont-Terri de Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Jean-Claude Houlmann et René Altermath sont nommés scrutateurs.

Présents : 29 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2014
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2013
3. Prendre connaissance et approuver les modifications du projet concernant les travaux du PGEE à Epauvillers ; voter le complément de crédit de fr. 86'000.— nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
4. Information concernant la planification financière 2014 – 2018
5. Informations communales
6. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2014 est approuvé.

2. Comptes 2013

Philippe Burket présente les comptes 2013, qui bouclent avec un excédent de charges de fr. 933.60 alors que le budget prévoyait un découvert fr. 176'400.—. Il présente les éléments caractéristiques des comptes, les principales différences avec le budget ainsi que les dépassements budgétaires de la compétence du Législatif, notamment les éléments suivants :

	Total	Différence
• Fonds de fusion	0.—	- 110'000.—
• Fonds d'entretien des chemins	0.—	- 40'000.—
• Déneigement	93'000.—	+ 30'000.—
• Répartition de charges	1'781'000.—	- 23'000.—
<i>Enseignement</i>	1'246'000.—	+ 15'000.—
<i>Chômage</i>	38'000.—	- 8'000.—
<i>Action sociale</i>	189'000.—	- 24'000.—
<i>AVS</i>	308'000.—	- 6'000.—
• Cas d'assistance	81'000.—	- 15'000.—
• Amortissements	264'000.—	+ 74'000.—
• Entretien bâtiments	177'000.—	+ 43'000.—
• Fiscalité	3'269'000.—	+ 340'000.—

Il explique ensuite les investissements réalisés et enfin l'état du Bilan au 31 décembre.

Véronique Houlmann, Conseillère communale, donne lecture du rapport de vérification des comptes, qui conclut à la validité de ceux-ci et recommande à l'Assemblée de les approuver.

Il est expliqué à Jean-Marc Comment que le refinancement de la Caisse de pension du Canton du Jura figurera dans les comptes 2014. Le caissier mentionne également que les investissements réalisés en 2013 dans les domaines des Infrastructures en vieille ville et du PDL Doubs (Plan directeur localisé Doubs), font suite aux crédits approuvés à ce sujet par le Législatif en 2012.

Il est expliqué encore à André Theurillat que la baisse de la consommation d'eau est due principalement à un consommateur important.

Au vote, l'Assemblée approuve sans avis contraire les dépassements budgétaires 2013 dans un premier temps, puis, dans un 2^e, les comptes 2013 tels que présentés.

3. PGEE Epauvillers

Yves Charmillot, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle le vote du crédit de fr. 630'000.— du 27 septembre 2012 pour l'assainissement des réseaux d'Epauvillers et d'Epiqueuz, sur la base du PGEE existant. Ce dernier ne correspond toutefois pas à la situation effective dans le terrain de sorte qu'une adaptation du projet initial est nécessaire.

L'entrée en matière est approuvée.

Dans le secteur du Clos du Saint, le puits d'infiltration n'est pas efficace. Il faudra donc prolonger la conduite et déplacer le puits. De plus, la conduite de récolte de l'évacuation du trop-plein de l'ancien réservoir se trouve être une conduite d'eaux usées et non d'eau claire. Il est donc prévu un nouveau tracé, une nouvelle conduite d'évacuation et son raccordement sur une conduite d'eaux claires existante. Le coût est devisé à fr. 12'800.—.

Dans le secteur Dos Velle, une canalisation annoncée comme récoltant des eaux claires recueille en fait des eaux mixtes. Il est prévu en conséquence une nouvelle conduite d'eaux usées, de court-circuiter les eaux usées rejetées dans la canalisation existante et leur rejet à la nouvelle conduite et enfin d'utiliser la canalisation existante pour les eaux claires. Le coût est devisé à fr. 73'200.—.

Le crédit global à voter atteint donc fr. 86'000.—.

Yves Charmillot signale encore qu'un dépassant de l'ordre fr. 93'000.— est déjà apparu durant les travaux dans le secteur d'Epiqueuz. Toutefois, des dons pour fr. 316'950.— ont été encaissés de sorte que le coût net final, y compris le crédit soumis ce jour au vote, sera inférieur de près de fr. 130'000.— par rapport aux prévisions initiales (304'000.— contre 431'000.—). M. Charmillot rappelle encore que le coût net restera couvert par les fonds existants de l'épuration.

Yves Charmillot confirme que la responsabilité de l'auteur du PGEE n'est pas engagée selon l'Office de l'environnement, dans la mesure où le cahier des charges était respecté et bien que le document rendu ne soit pas totalement conforme à la réalité.

En outre, les travaux prévus devraient en principe résoudre les problèmes d'odeur de poudre à lessive à l'exécutoire de la STEP.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé sans avis contraire, tel que présenté.

4. Planification financière 2014 – 2018

Véronique Houlmann, conseillère communale, présente le dossier. Elle rappelle l'obligation légale de réaliser une planification financière et que le document réalisé sera régulièrement mis à jour. Elle explique que le document est également nécessaire au Conseil pour sa prise de décision. Mme Houlmann détaille également la méthode de travail retenue et les distinctions faites entre les objets relevant des services communaux (eau et épuration) qui doivent être financés par les taxes et les autres objets relevant de l'administration générale et qui sont financés par la fiscalité, tant en niveau des Investissements que du fonctionnement. Pour ce dernier, une analyse des comptes 2009 à 2013 a été menée. Selon les domaines, la planification se base soit sur la moyenne des années en question (impôt, péréquation, déneigement, etc.), soit sur l'évolution effective (élèves, intérêts et amortissement, charges du personnel, etc.), soit sur les montants inscrits au budget 2014 (entretien des immeubles, besoins en matériel, besoins généraux, etc.). Enfin, les calculs ont été établis avec comme base un taux d'intérêt de 3 %, des amortissements sur 30 ans, des revenus de la fiscalité ordinaire en hausse linéaire de 1 % dès 2015 et un renchérissement salarial de 0.5 %/an.

Le caissier communal présente et explique ensuite les chiffres qui découlent des réflexions exposées ci-dessus :

Epuration

- 3 objets recensés
- Coût brut : fr. 2'304'000.—
- Fonds propres : fr. 727'000.—
- Coût net : fr. 1'577'000.—
- Impact sur le prix du m³ de fr. 0.96 en 2016 à fr. 1.17 en 2018
- Proposition de tarif dès 2015 : fr. 1.95/m³ ; taxe de base : fr. 100.—.

Eau potable

- 6 objets recensés
- Coût brut fr. 2'230'000.—
- Fonds propres fr. 367'000.—
- Subventions fr. 74'800.—
- Coût net fr. 1'788'200.—
- Impact sur le prix du m³ de fr. 0.38 en 2016 à fr. 0.47 en 2018
- Proposition de tarif dès 2015 : fr. 2.—/m³ ; taxe de base : fr. 100.— ; compteur : fr. 20.—

Fiscalité

- 15 investissements recensés
- Coût brut fr. 13'536'000.—, dont fr. 9'536'000.— engagés jusqu'en 2018
- Fonds propres, 7,5 % fr. 1'017'000.—
- Dons attendus, 17,8 % fr. 2'414'000.—
- Subventions, 45,7 % fr. 6'185'000.—, dont fr. 2'945'400.— jusqu'en 2018
- Fonds propres à rembourser, 2,6 % fr. 350'000.—
- Coût net, 26,4 % fr. 3'569'600.—, dont fr. 2'809'600.— engagés jusqu'en 2018
- Impact sur la quotité 0.09 points en 2015 à 0.16 points en 2018

- pour le compte de fonctionnement, l'évolution de la situation laisse présager d'un découvert régulier nécessitant une adaptation de la quotité de 0.08 points dès 2016.

Le cumul des besoins de fonctionnement et d'investissements devrait engendrer des découverts du compte de fonctionnement et des besoins en quotité suivants :

Année	Découvert	besoins en quotité	nouvelle quotité théorique
2015	fr. 96'200.—	0.09	2.19
2016	fr. 223'214.—	0.21	2.31
2017	fr. 242'818.—	0.23	2.33
2018	fr. 262'262.—	0.24	2.34

Contrairement à l'eau et à l'épuration, il n'est pas proposé de taux pour la future quotité d'impôt. Elle dépendra de l'engagement effectif des investissements.

Le caissier présente encore l'évolution prévisible de l'endettement. Il relève tout d'abord que près de 6 millions ont été investis depuis 2009 alors que la dette n'a quasiment pas augmenté durant la même période, en particulier grâce aux subventions et aux dons touchés pour les travaux entrepris. Une aussi réjouissante hypothèse paraît toutefois peu probable pour les années 2014 à 2018. L'engagement de tous les objets inscrits à la planification conduira la dette totale de 8 à 14 millions et les fonds de 4 à 1,5 millions environ.

Les incidences de l'évolution des taxes d'eau et d'épuration ainsi que de la quotité d'impôt ont été calculées et sont présentées aux citoyens.

Le Conseil communal souhaite au travers de cette planification pouvoir agir pour l'avenir. Le projet se veut le reflet d'une situation réaliste et transparente, considérant que les besoins recensés existent, sont réels et connus non seulement des Autorités mais également de la population pour la majorité des investissements. Il est rappelé encore que le choix définitif quant à l'engagement des crédits, le prix des taxes et de la quotité appartient à l'Assemblée communale, qui pourra prendre ses décisions en connaissance de cause.

Jean-Marc Comment remercie le Conseil pour sa présentation. Il estime que le taux d'intérêt pris en compte est visiblement un peu pessimiste par rapport à la situation actuelle du marché. Albert Piquerez lui explique en outre qu'il n'est pas tenu compte pour l'instant dans la planification du projet de la répartition des charges Etat-Commune, qui en est à ses débuts et pour lequel aucun chiffre n'est connu.

M. Comment dit également son souci au sujet du parcage en vieille ville de Saint-Ursanne. Albert Piquerez confirme que le Conseil communal s'inquiète également de ce problème et que différentes solutions sont à l'étude, comme les horodateurs et un parking à l'extérieur du centre ancien.

Jean-Paul Lachat évoque l'idée d'étaler les investissements recensés au-delà de 2018 afin de réduire au maximum la pression fiscale. Il estime également que les projets n'apporteront pas de plus-value en matière de qualité de vie pour les citoyens. Il invite également le Conseil à réfléchir à des économies budgétaires générales toujours dans l'esprit d'éviter une hausse d'impôt.

Albert Piquerez rappelle qu'un des principaux investissements concerne les infrastructures en vieille ville de Saint-Ursanne et qu'il s'agit d'interventions qui deviennent urgentes, en particulier pour l'eau et l'épuration. Les travaux sont d'ores et déjà planifiés sur 4 ans. M. Piquerez pense pour sa part qu'un étalement plus grand de ces travaux engendrera également des inconvénients.

Le Secrétaire signale encore que la population a une tendance à la hausse ces 2 dernières années.

Jean-Marc Comment évoque également l'intérêt de trouver une manière de tirer profit des visiteurs de la Commune.

Albert Piquerez confirme que l'entretien de tous les chemins communaux ne figure pas à la planification. Une majeure partie des tronçons a toutefois fait l'objet d'une réfection ces dernières années.

Selon le caissier, les prévisions en matière fiscale – basées en partie sur la moyenne 2010-2013 – ne sont pas faussées par l'excellente année 2013. En particulier pour les impôts ordinaires, le budget 2014 sert de référence à la planification. M. Burket ajoute encore que la hauteur de la dette n'est pas un souci en soi et que la difficulté résulte dans la faculté de pouvoir la financer.

Jean-Paul Lachat propose au Conseil d'étaler les travaux figurant à la planification financière afin d'éviter une augmentation de la quotité d'impôt.

Charles Girardin est convaincu que les investissements présentés sont nécessaires. Il souhaite donc que des solutions soient trouvées pour que les citoyens acceptent les projets lorsqu'ils leurs seront soumis.

5. Informations communales

Le caissier présente le décompte final des objets suivants :

Objet	crédit	Décompte	Différence	Financement		solde net	Financement
				Subven- tions	Dons		
Chemins Mon- nat et Brunefa- rine	410'000.--	339'683.20	- 70'316.80	202'090.--	72'213.15	65'380.05	Fonds : 17'337.80 Dette : 48'042.25
Rénovation appart. Hôtel de Ville	58'000.--	54'169.70	- 3'870.30	--	--	54'169.70	Emprunt
Fin du Teck	640'000.--	499'683.35	-140'316.65	295'336.--	140'000.--	64'347.35	Fonds : 55'000.— Emprunt : 9'347.35

Aucun dépassement n'étant enregistré, la compétence de consolidation appartient donc au Conseil communal.

6. Divers

Daniel Bähler signale des arbres plantés très proche de la route dans le secteur de la ferme du Bambois, à Epiquerez. Albert Piquerez explique que la position des plantations a été fixée par le Canton, contre l'avis de la Commune.

Daniel Bähler dit sa satisfaction quant au déneigement du territoire communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 21.40 h

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Paupe

Philippe Burket